

Prochaine révolution numérique en marche, l'euro numérique soulève de nombreuses questions. Malgré tout, sa mise en place dès 2027 pourrait changer beaucoup de choses. Quel sera son utilité ? Comment pourra-t-on s'en servir ? Cette Newsletter fait le point sur le sujet.

Denis GELIN

L'euro numérique

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé, le 14 juillet 2021, le lancement d'une expérimentation concernant le recours à l'euro uniquement sur des supports numériques en vue d'un déploiement à partir de 2027.

Elle entend répondre à la demande croissante de moyens de paiements électroniques sûrs et fiables. L'existence d'une monnaie numérique émise par la banque centrale constituerait un point d'ancrage de stabilité pour les systèmes monétaire et de paiement.

Qu'est-ce que l'euro numérique ?

Lancée à terme dans la zone euro par Banque centrale européenne (BCE), cette forme de monnaie serait disponible pour les paiements de détail, c'est-à-dire pour les dépenses courantes des particuliers et des entreprises.

Elle s'inscrit dans le contexte de développement de projets similaires, notamment en Suède (lancement d'un projet-pilote de e-krona en février 2021), aux États-Unis (réflexions de la *Federal Reserve*) et en Chine (le e-yuan est désormais opérationnel sur les téléphones depuis le mois de mars 2021, où le projet a évidemment des motivations géopolitiques), mais aussi aux Bahamas, au Cambodge, etc.

La création d'une monnaie numérique de banque centrale permettrait de concurrencer, pour les usages numériques innovants, les cryptomonnaies.

La BCE part également du constat du déclin des paiements en espèces au profit des solutions de paiement numériques dans nombre de pays européens. Pour autant, la mise au point d'un euro numérique ne serait pas un substitut, mais un complément aux espèces.



Comment pourra-t-on s'en servir ?

L'euro numérique sera la version digitale des pièces et billets physiques en euros. En effet, il aura la même valeur et pourra être utilisé dans les mêmes conditions : acheter une glace ou des vêtements ou encore, transférer de l'argent pour un anniversaire, y compris de l'étranger. Vous pourrez également utiliser un QR code pour effectuer un paiement à partir d'une application sécurisée sur votre téléphone, et même effectuer des paiements sans connexion internet. Quand il sera totalement déployé, les commerçants devront accepter l'euro numérique comme ils le font aujourd'hui pour l'argent liquide.

L'euro numérique est très différent des cryptomonnaies car il est soutenu par la Banque centrale européenne, ce qui garantit sa stabilité et sa sécurité, contrairement à la monnaie numérique décentralisée.

L'universalité promise

L'euro numérique pourrait apporter quelques avantages même si le panel des moyens de paiements actuel semble inégalable. Et pourtant, cette nouveauté permettrait de pouvoir obtenir une universalité de règlement car il n'existe actuellement aucun moyen de paiement numérique européen qui soit universellement accepté dans la zone euro.

Avant que ce projet ne voie le jour, la Commission européenne doit s'entendre sur un texte commun avec le

Conseil européen. La proposition de loi va donc être examinée dans les prochains mois, jusqu'à parvenir à un accord. Si le dispositif venait à être adopté avant la fin de l'année 2023, le nouvel instrument ne deviendrait réalité qu'en 2026 voire en 2027, d'après *Le Figaro*.



Les données personnelles sont-elles en danger ?

Les autorités de protection des données européennes ont récemment mis l'accent sur les risques significatifs pour la vie privée et la protection des données pouvant résulter de ce type de projet : suivi et surveillance généralisés des transactions à travers les systèmes de paiement (interférence excessive d'entités étatiques centralisées ou de services privés dans les données de paiement, etc.) notamment s'il se traduisait par la centralisation des comptes auprès de la banque centrale, et sur la nécessité de concevoir l'euro numérique de manière conforme aux lois et principes européens.

Mais la monnaie numérique est traçable, c'est-à-dire qu'il est possible de connaître l'historique de toutes les transactions effectuées, que cela soit une heure plus tôt, comme une année auparavant. Ainsi, rien n'est perdu et

tout est inscrit dans un registre contrôlé par la banque centrale qui peut ainsi remonter l'ensemble des transactions liées à une monnaie économique, contrairement à un billet de banque, qui ne contient aucune information.

Et cette monnaie peut être programmable, non pas à l'instar d'un réveil, mais plutôt quant à son utilisation. Les paiements liés à des aides et autres allocations en monnaie numérique pourraient être limités uniquement à l'objectif de la subvention.

Par exemple, l'allocation de rentrée scolaire ne pourrait être dépensée qu'à l'achat de fournitures scolaires, ou les aides au logement au paiement d'un loyer. Mais rien n'empêche non plus cette programmation de contrôler les achats et de surveiller les déplacements des détenteurs de monnaies numériques.

Cette programmation pourrait même être utilisée pour émettre de la monnaie dite « fondante » c'est-à-dire avec une date d'expiration. Au-delà de ce délai, la monnaie ne sera plus utilisable.



Un débat démocratique indispensable

Depuis l'automne dernier, Le projet d'euro numérique est désormais entré dans une « phase d'investigation » qui a commencé par une exploration des cas d'usage du futur euro numérique et se continuera, tout au long de l'année 2023, par le choix des principaux

Comment la BCE garantirait-elle le caractère inclusif d'un euro numérique ?

Un euro numérique serait un bien public, comme les billets et les pièces, mais sous forme numérique.

Un euro numérique serait gratuit pour les utilisations de base, via une application mobile ou une carte physique. Un euro numérique intégrerait également une fonctionnalité hors ligne, pour les situations de connectivité limitée.

Le projet de législation présenté par la Commission européenne prévoit que les établissements de crédit distribuant un euro numérique seraient tenus de fournir des services de paiement de base en euros numériques à la demande de leurs clients.

En outre, afin de garantir que tout le monde - y compris les personnes handicapées, âgées, ayant des limitations fonctionnelles ou des compétences numériques limitées - puisse payer en utilisant l'euro numérique, des entités publiques, telles que les

bureaux de poste, seraient désignées dans chaque pays de la zone euro. Ces entités offriraient gratuitement aux personnes vulnérables à l'exclusion financière numérique un soutien et un accès gratuits aux services liés à l'euro numérique, comme une aide en face à face et une assistance spécifique lors de l'ouverture d'un compte en euros numériques et pour l'utilisation de tous les services de base en euros numériques. Un accès gratuit aux services de base en euros numériques serait également proposé aux personnes sans compte bancaire.

Une attention particulière serait aussi accordée à l'inclusion des groupes vulnérables, tels que les demandeurs d'asile ou les bénéficiaires d'une protection internationale, les personnes sans domicile fixe ou les ressortissants de pays tiers dépourvus de titre de séjour mais dont l'expulsion est impossible pour des raisons juridiques ou pratiques.

Un euro numérique serait conçu de manière à répondre aux besoins de tous, ne laissant personne de côté.

paramètres de conception. Les autorités européennes de protection des données travaillent avec les équipes de la BCE au niveau européen à un euro numérique respectueux des principes issus du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Sur le plan national, la CNIL travaillera étroitement avec la Banque de France sur ce sujet comme elle le fait régulièrement sur les sujets impliquant des acteurs financiers, afin de concilier au mieux les exigences légales en matière financière et les enjeux pour la vie privée des personnes.

Au-delà des coopérations entre autorités et agences publiques, la CNIL - dont l'une des grandes missions est

l'accompagnement de l'innovation - appelle à l'émergence d'un débat public sur ce sujet de l'euro numérique. Ce projet structurant pour la vie quotidienne de centaines de millions d'Européens doit sortir du cercle des spécialistes et des discussions entre régulateurs pour être investi par le débat démocratique.

Quel euro numérique voulons-nous, demain, et pour quoi faire ? Quel arbitrage entre sécurité et liberté et quels effets sur l'inclusion numérique et financière ?

Autant de questions dont les réponses seront déterminantes pour l'avenir de l'euro numérique.

Des enjeux de confiance pour cette nouvelle forme d'euro

Au vu de la demande du public, un standard très élevé de confidentialité et de protection des données sera une des principales clés pour le succès du futur euro numérique. Cela constituera un des éléments de la confiance des utilisateurs, qui doivent avoir la liberté de choisir leur moyen de paiement pour conserver, notamment, la maîtrise de la quantité de données collectées lors d'un paiement.

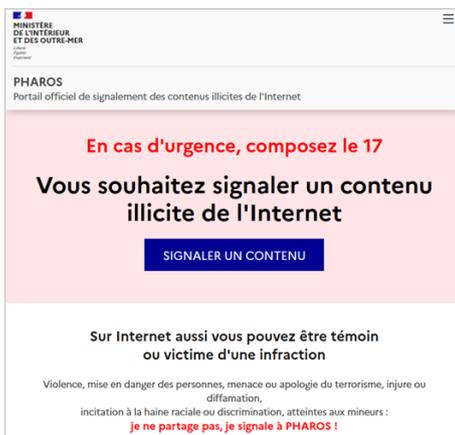
Alors qu'aujourd'hui, les espèces permettent l'anonymat des paiements - et donc l'absence de traçage des achats effectués et de risque pour la vie privée - on ne sait pas encore si le futur euro numérique offrira également cette possibilité.

Les principes de protection de la vie privée et des données personnelles, inscrits aux articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, doivent être mis en balance avec les autres droits et libertés concernés tout en respectant les principes de nécessité et de proportionnalité tels que dégagés par la Cour de justice de l'Union européenne.

Signaler des contenus illicites

Au cours de vos navigations sur Internet, vous pouvez arriver sur un site qui a un comportement se rapportant à :

- pédophilie ou corruption de mineur sur Internet,
- incitation à la haine raciale ou provocation à la discrimination de personnes en raison de leurs origines, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap,
- menaces ou incitation à la violence,
- trafic illicite (*stupéfiants, armes, etc.*),
- mise en danger des personnes ,
- incitation à commettre des infractions ,
- spam,
- injure ou diffamation,
- escroquerie,
- terrorisme : menace ou apologie.



Vous pouvez le signaler sur PHAROS qui est le site dédié du Ministère de l'Intérieur.

Les signalements sont traités par des policiers et gendarmes affectés à une plateforme intégrée à l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Ce service appartient à la Direction Centrale de la Police Judiciaire, composante de la Police nationale.

Mais si vous êtes témoin ou victime de faits nécessitant une intervention immédiate de services de police ou de secours, par exemple :

- une agression,
- un accident,
- un incendie,
- etc.

Vous ne devez pas utiliser ce site, mais composer le 17 sur votre téléphone.

http et https

Rappel pour certains, mais information très importante pour tous...

Quelle est la différence entre **http://** et **https://** ?

http signifie "Hypertext Transport Protocol", qui est juste une façon de dire que c'est un protocole (un langage ou bien une façon de parler) pour les informations transmises entre les serveurs WEB et leurs clients.

L'important, **c'est la lettre S** qui fait toute la différence entre **http** et **https**.

Le **S** (*grande surprise*) est synonyme de « *Secure (sécurité)* ». Voici un exemple : <https://acces.desjardins.com/>

Si vous visitez un site Web ou une page Web, regardez bien l'adresse dans le navigateur Web, elle commence avec le texte suivant: **http://**.

Cela signifie que le site **est en communication avec votre navigateur à l'aide du protocole non sécurisé**.

En d'autres termes, il est possible pour une personne de voir sur votre ordinateur votre conversation avec le site Web...

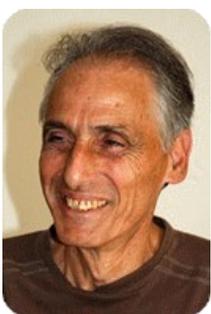
Si vous remplissez un formulaire sur le site, n'importe qui pourrait voir toutes les informations que vous envoyez à ce site...

C'est la raison pour laquelle vous ne devez jamais entrer votre numéro de carte de crédit ou autre numéro : votre numéro de sécurité sociale par exemple, dans un site Web **http...**

Mais si l'adresse du site Web commence par **https://**, cela signifie que votre ordinateur **est en communication avec le site Web en toute sécurité** et que personne ne peut voir ce que vous faites sur votre ordinateur !

Si un site Web vous demande d'entrer votre numéro de carte crédit ou des informations sur votre carte, vous devrez automatiquement vérifier si l'adresse du site Web commence bien par **https://**.

L'atelier échanges et découvertes



Chaque jeudi matin de 9 H 30 à 11 H 30, Jacques ADJIBÉ réunit son atelier échanges et découvertes qui réunit entre 10 et 20 participants tant ce qu'il propose est intéressant.

En effet, Jacques a passé la semaine à fureter sur Internet à la recherche de nouveautés logicielles mais aussi matérielles.

Ainsi, on va parler de l'évolution de Windows 11, de l'apparition de nouveaux outils de sécurité que Jacques aura pris soin de tester au préalable, de

nouveaux logiciels de retouche d'images, de petits utilitaires bien pratiques dans certains cas, etc.

Chaque participant dispose d'une clé USB remplie de ces trouvailles que Jacques met à jour régulièrement.

Et il n'est pas rare que la réunion se termine par le partage de quelques huîtres pour fêter un anniversaire ou un événement personnel.

Vous vous intéressez à l'informatique ? Jacques sera ravi de vous accueillir dans son atelier.

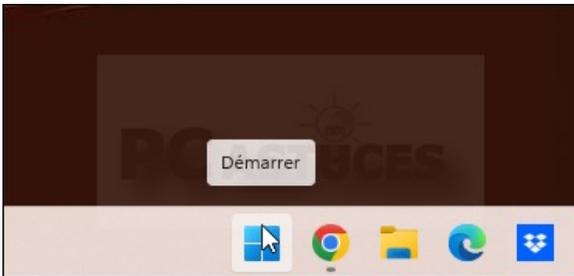


Les colonnes de la Newsletter vous sont ouvertes : faites-nous parvenir les sujets que vous souhaitez voir publiés.

Windows 11 - Désactiver le mot de passe au démarrage

Si votre compte utilisateur est protégé par un mot de passe, ce dernier vous est demandé sur l'écran d'accueil de Windows 11. Or, si vous êtes tout seul à utiliser votre ordinateur, vous pouvez démarrer automatiquement votre session, sans avoir à saisir votre mot de passe.

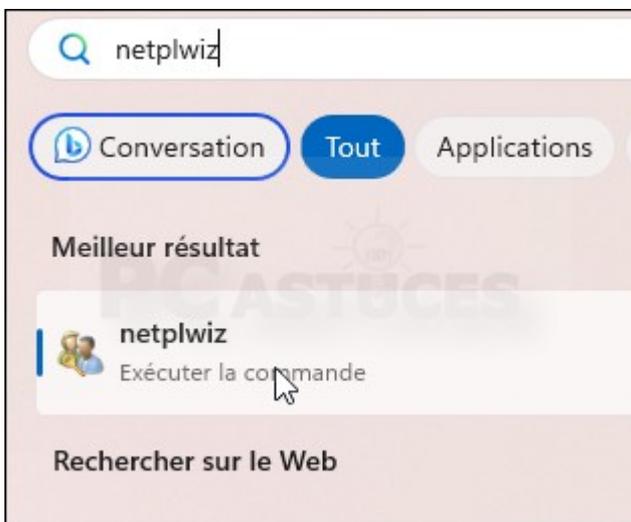
1. Cliquer sur le bouton **Démarrer**.



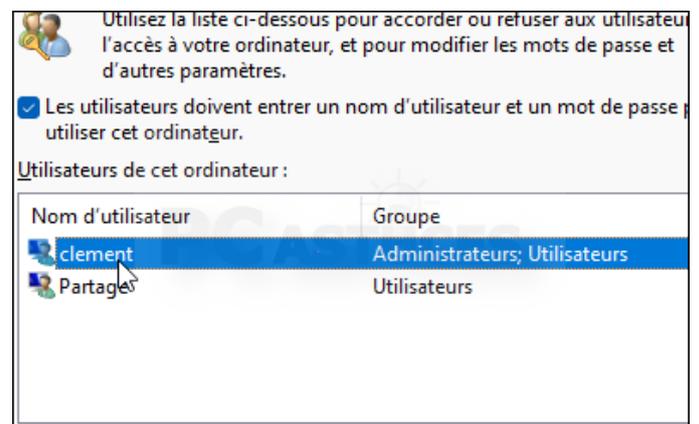
2. Dans le champ de recherche, saisissez la commande **netplwiz**.



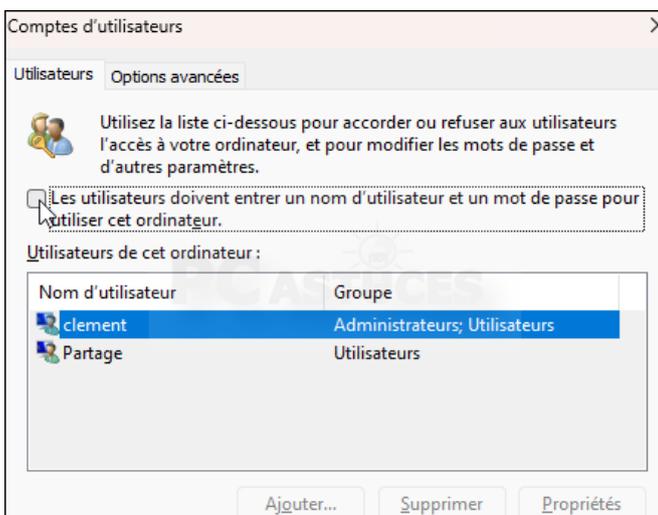
3. Cliquez sur **Exécuter la commande**.



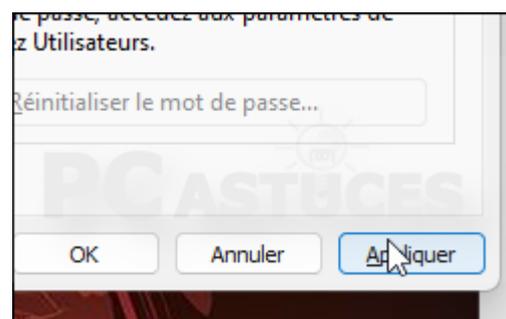
4. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez votre compte utilisateur dans la liste.



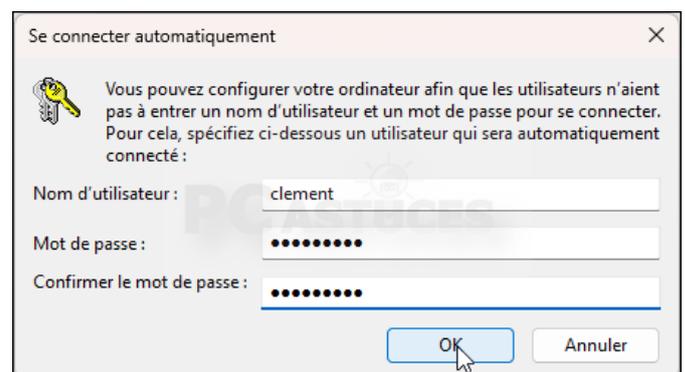
5. Décochez la case **Les utilisateurs doivent entrer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour utiliser cet ordinateur**.



6. Validez par **Appliquer**.



7. Saisissez et confirmez le mot de passe de votre compte et cliquez sur OK.



8. Votre mot de passe ne vous sera plus demandé au démarrage. Votre session sera automatiquement chargée.

Actualité du club

Le Salon de l'Image Numérique 2024

Une troisième réunion d'organisation du Salon de l'Image Numérique 2024 s'est tenue début octobre.

Le comité d'organisation a précisé le contour de cette manifestation :

- un invité d'honneur Patryk RIVET, photographe de renom,



- choix de l'affiche,



5^{ème} Salon de l'Image Numérique
EXPOSITION PHOTO
23 et 24 mars 2024
de 10h à 18h
Menneçy
Parc de Villeroy
Salle Michel-Ange
Réalité virtuelle
Conférences
Projections de diaporamas
Gala de clôture de diaporamas
dimanche 24 mars à 17h
CINM
Club Informatique et Numérique Menneçois
Entrée gratuite

- choix du thème du concours photo

- ouvert au public : le paysage urbain,
- définition de la méthode pour choisir les diaporamas à projeter pendant le salon et lors du gala de clôture,
- disposition de la salle,
- aspects techniques : ordinateurs, écrans, éclairage, sonorisation, etc.

Ce salon bisannuel est un événement important pour le club et nous espérons y accueillir de nombreux visiteurs.

Les mardis après-midi du club

Chaque mardi après-midi de 14 H 30 à 17 H 30 (hors vacances estivales) est consacré à l'accueil des nouveaux adhérents mais aussi au dépannage des membres en difficulté matérielle ou logicielle.

C'est aussi l'occasion de passer de bons moments entre amis.

Régulièrement, une douzaine d'adhérents fréquentent cette réunion où la bonne humeur est de rigueur.

N'hésitez pas à les rejoindre, vous serez les bienvenus.



Mardi 17 octobre

CHARADES

- 1 -

Mon premier commence une longue série.
Mon second n'est pas faible.
Mon troisième est à moi.
Mon quatrième est une manie.
Mon tout est un outil devenu incontournable.

- 2 -

Mon premier est une pièce de monnaie.
Mon second est une céréale.
Mon tout est une interface avec l'ordinateur.

- 3 -

Mon premier est le numéro 1 français.
Mon second est la valeur d'un achat.
Mon troisième peut être religieuse.
Mon tout édite des documents.

- 4 -

Mon premier n'est pas amateur.
Mon second est une unité de poids.
Mon tout est utilisé par l'ordinateur.

- 5 -

Mon premier est rond et plat.
Mon second n'est pas tendre.
Mon tout stocke les données.

- 6 -

Mon premier est pour.
Mon second est un démonstratif.
Mon troisième est l'égal de mon frère.
Mon tout fait fonctionner l'ordinateur.

- 7 -

Mon premier se joue à table ou peut être routière.
Mon second est la femme de mon père.
Mon tout est le cœur de l'ordinateur.

RÉPONSES

- 1 - Informatique (1 fort ma tic)
- 2 - Souris (sou riz)
- 3 - Imprimante (Ain prix mante)
- 4 - Programme (pro gramme)
- 5 - Disque dur (disque dur)
- 6 - Processeur (pro ces sœur)
- 7 - Carte mère (carte mère)